

INFO AUX FAMILLES :

AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION

Depuis la rentrée 2016/2017, un nouveau fonds mis en place par la Région permet d'attribuer une aide financière aux familles qui connaissent des difficultés économiques.

Cette aide s'adresse aux élèves demi-pensionnaires ou internes (sur la part « demi-pension » exclusivement), boursiers ou non boursiers.

Elle ne se substitue pas aux aides de l'Etat telles que les Bourses Nationales ou le Fonds Social mais elle est complémentaire c'est-à-dire qu'elle n'est mobilisée qu'après déduction de ces aides, s'il y a un reste à payer.

Elle ne peut dépasser 50% du montant facturé à la famille

Procédure :

- ✓ Télécharger les documents joints ou venir retirer un imprimé au Service Intendance
- ✓ Joindre les justificatifs de ressources.

Les dossiers complets sont à retourner à l'Intendance avant **le 20 Octobre 2017**.

La demande peut être renouvelée chaque trimestre

Pour toute question merci de vous adresser au Service Intendance du Lycée